

FICHE PROJET DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

SOUMISE À L'APPEL A PROJETS ABC 2020



Saint-André-de Capcèze (48)

&



Ponteils-et-Brésis (30)

Projet déposé avec le soutien
du Parc national des Cévennes



Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-André de Capcèze

Contact : Claudie Michel (1^{ère} adjointe)

Mail : mairie.standrecapeze@wanadoo.fr

Programme détaillé du projet

1. Cadrage

Contexte et objectifs

Localisées en amont du bassin de la Cèze (aux sources), les communes de **Saint-André-de-Capcèze (48)** et de **Ponteils-et-Brésis (30)** constituent deux territoires très imbriqués et liés sur les plans géographiques, écologiques, économiques et culturels.

Elles possèdent **une histoire et des patrimoines communs** qu'elles souhaitent valoriser et partager avec leurs habitants et leurs nombreux visiteurs. Elles partagent aussi la nécessité de **transmettre ces connaissances** à tous leurs acteurs. L'ABC doit être l'occasion de créer des moments de rencontre, d'échange et de partage intergénérationnels, entre les différents usagers de l'espace, autour du sujet de la biodiversité.

Les deux municipalités ont une longue **habitude de travail en commun qu'elles souhaitent renforcer à travers cette démarche**. Elles adhèrent à la même communauté de communes et partagent plusieurs infrastructures et services (regroupement scolaire, personnel administratif...) par-delà la limite départementale qui les sépare.

Elles partagent aussi une ambition commune d'installation d'une exploitation agricole sur leur territoire. Dans ce but, avec l'aide du syndicat d'aménagement du mont Lozère, elles ont lancé une étude de faisabilité mobilisant les acteurs fonciers, agricoles et forestiers.

Elles bénéficient de la démarche du « Pôle de pleine nature du mont Lozère » qui s'est notamment concrétisée par la création d'un réseau de chemins multi-pratiques et l'édition d'un « cartoguide ».

En 2019, elles ont animé une campagne de régulation des frelons asiatiques en mettant à disposition gratuitement auprès de leurs administrés des pièges.

Les deux communes sont situées dans le périmètre du **Parc national des Cévennes**, elles ont adhéré à sa charte en 2013 et sont concernées par sa zone cœur. Elles ont déjà mené plusieurs actions en faveur de la biodiversité déterminées à l'occasion de l'écriture de leur convention d'application de la charte du Parc national des Cévennes :

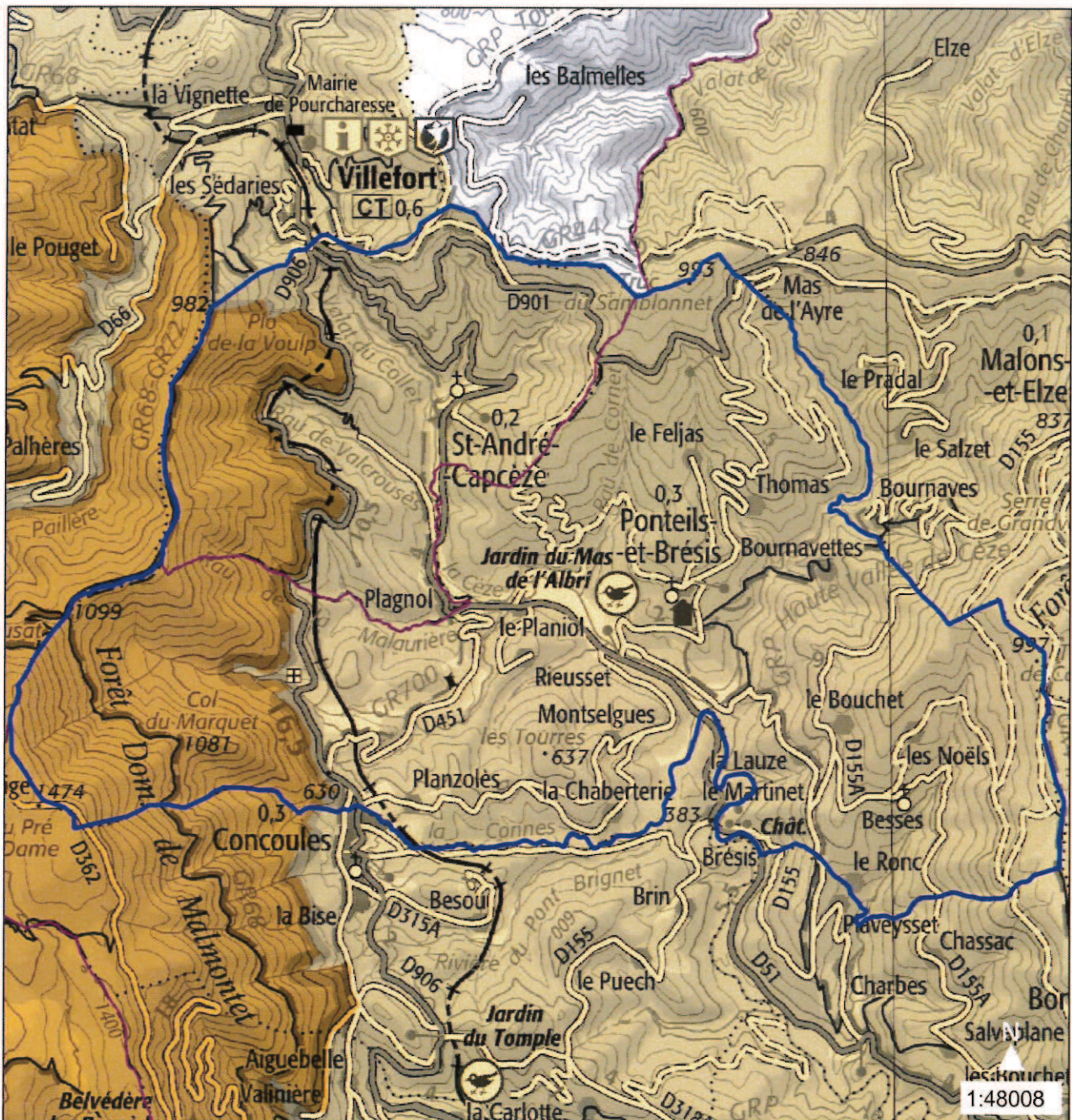
- Modernisation de l'ensemble de l'éclairage public selon les normes de la Réserve internationale de ciel étoilé sur la commune de Pontails-et-Brésis et mise en place de l'extinction en milieu de nuit sur les deux communes ;
- Mise en place de la démarche zéro pesticide également sur les deux communes ;
- Participation à la préservation des rapaces par la prise en compte de leur périmètre de quiétude.





Les deux communes ont décidé de mener conjointement un ABC avec l'appui technique de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

Pour répondre aux attentes de l'AMI et simplifier les démarches administratives, la commune de Saint-André-Capcèze propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet (mandat joint).

Ce sont deux petites collectivités de moyenne montagne (Saint-André-de-Capcèze : 9.85 Km² et 183 habitants, Ponteil-et-Brésis : 27.8 Km² et 364 habitants). Le territoire concerné par l'ABC aurait donc une surface de 37.65 km² pour une population de 547 habitants.

Localisation du projet d'ABC
St-André-de-Capcèze et Ponteils-et-Brésis



-  Limite départementale
-  Limite communale
- Périmètre du Parc national des Cévennes
-  Aire d'adhésion
-  Cœur

Sources : PNC, IGN
 Edition : PnC/SCVTYD - 01/09/2020



Description du projet

L'objectif est de réaliser l'ABC, entre le printemps 2021 et la fin de l'année 2023, en respectant les préconisations du guide édité en 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ses objectifs seront :

- de compléter et de mieux partager les **connaissances** sur le patrimoine naturel communal (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...);
- de favoriser la compréhension et l'**appropriation des enjeux** de biodiversité par les habitants (dont les écoliers), les acteurs socio-économiques, les élus, les équipes techniques ;
- de concevoir, via une démarche concertée et pragmatique, un **outil d'aide à la décision et un plan d'actions** communal en faveur de la biodiversité.

Voici plus d'informations sur les modalités proposés et les moyens mobilisés :

☞ Démarche d'animation et de sensibilisation

Actions à destination du grand public

La sensibilisation et la participation des habitants sont des objectifs majeurs du projet. Une **réunion publique de lancement** sera organisée durant le printemps 2021 afin de présenter l'ABC, les premiers éléments de connaissance et de susciter une véritable mobilisation.

Durant les années 2021 et 2022, de **nombreuses animations gratuites** seront organisées (de 6 à 10 par an). Elles seront programmées à différentes périodes pour toucher aussi bien les habitants (priorité) que les vacanciers.

Plusieurs sujets ont déjà été identifiés comme la biodiversité des jardins (en s'appuyant sur des particuliers), l'échange de témoignages entre les écoliers de l'école de Vielvic, située sur la commune de Saint André-de-Capcèze, et les résidents du centre hospitalier de Pontails, une approche littéraire ou théâtrale via les associations locales (par exemple : association la Grange aux livres, compagnie Balagan, théâtre des tréteaux du Collet), une approche photographique, un focus sur les plantes exotiques invasives...

Les thématiques et les approches pourront être variées afin de toucher un large panel de personnes (ex : sorties nature, ateliers de fabrication de nichoirs ou d'entretien/restauration de sites, ateliers d'écriture ou de photos, soirées jeux, ateliers de cuisine sauvage....).

Certaines seront mise en œuvre par les agents du Parc national (environ 2 à 3 par an) et d'autres seront confiées à des prestataires ou à des partenaires.

Les habitants et partenaires seront invités à participer aux inventaires de terrain, chaque fois que cela sera techniquement possible. Ces **inventaires dits « participatifs »** seront l'occasion de présenter la démarche scientifique de collecte de données et de faire émerger d'éventuelles vocations. Pour aller plus loin, le Parc national proposera aux acteurs de ce territoire (écoles, associations, particuliers...) de tester des **outils de sciences participatives** tels que ceux développés par le MNHN (Musée d'Histoire Naturelle) dans le cadre de sa plateforme « Vigie-nature ».



Une **réunion publique** sera organisée en 2022, pour faire un point d'étape, et une en 2023 afin de présenter les résultats et de recueillir les avis des habitants sur le plan d'action territorial.

Actions à destination des « scolaires »

Un volet d'animation sera prévu avec les enfants de l'établissement scolaire commun sur l'année glissante 2021-2022. Il aura pour objectifs « la découverte de la biodiversité ordinaire et remarquable de la commune, l'initiation à une démarche scientifique de collecte de données naturalistes, la sensibilisation aux problématiques actuelles.



Les interventions s'inscriront dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc national des Cévennes (appel à projet annuel permettant aux communes de bénéficier d'un appui et d'interventions gratuites) qui prévoit une adaptation dans le cadre des ABC. Elles pourront être complétées par des interventions réalisées par les partenaires et/ou prestataires. Des achats de fournitures pourraient également être nécessaires (boîtes loupes, livres, bois et petit matériel de bricolage...). Les modalités de **restitution ou de partage du travail des écoliers à destination des habitants** seront définies avec les enseignants (ex : exposition de dessins ou de photographies, film, productions d'art plastique...).

Collecte des données et démarche d'inventaire

Au regard des données naturalistes disponibles (SINP d'Occitanie) et des enjeux connus au moment du dépôt du dossier, **les groupes taxonomiques suivants pourraient être étudiés en priorité :**

- la flore au sens large,
- les chauves-souris,
- les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles).

En complément de ces inventaires « d'experts », plusieurs autres sujets pourraient être étudiés :

- proposition d'étude des variétés fruitières ancienne (mobilisation de passionnés locaux),
- proposition d'étude de la faune et de la flore aquatique (valorisation du suivi réalisé par le syndicat mixte des hautes vallées cévenoles),
- propositions d'avis de recherche sur les insectes pollinisateurs et le Lézard ocellé...

Durant le premier trimestre 2021, une recherche complémentaire des données sera réalisée auprès des associations et institutions locales. Sur la base des résultats et après un échange en comité de suivi, il se pourrait qu'un **ajustement des groupes** soit envisagé. Toute modification sera signalée à l'OFB.

Des inventaires complémentaires seront programmés sur les deux années 2021 et 2022 afin d'observer la biodiversité à différentes saisons mais aussi de limiter les impacts d'une éventuelle période défavorable (événement climatique, confinement...).

L'objectif de la première campagne sera de visiter un large panel de milieux présents sur le territoire (types d'habitats naturels, altitudes, bassins versants...) afin de compléter la liste des espèces connues et d'affiner la connaissance de leurs répartitions. En seconde année, un focus pourra être envisagé sur des espèces à enjeux ou sur des zones « blanches » de ce territoire.

Ces investigations, basées sur des protocoles scientifiques, seront réalisées par deux types d'intervenants (pour moitié environ) :

- les agents du Parc national des Cévennes,
- des associations, institutions, amateurs éclairés, identifiés dans le cadre d'un appel à contributions et/ou via des prestations ciblées.



Elles seront complétées par les observations des habitants dans le cadre de **plusieurs démarches d'avis de recherche ou de science participative** (thèmes à définir en comité de suivi).

Une collecte de **photos d'insectes pollinisateurs** est déjà prévue par mail et grâce à un groupe Facebook existant « ABC photo mystère ». La détermination de ces espèces sera commencée de manière collaborative, par les internautes, et terminée/validée, lorsque ce sera possible, par des agents du Parc national et des experts consultés ponctuellement.

Communication

Tout au long de la démarche, la commune et l'établissement assureront une **communication régulière** via leurs outils respectifs (site internet, journal, panneaux d'affichages, distribution boîtes aux lettres, communiqués de presse...).

Deux programmes d'animations et des affiches seront diffusés en 2021 et 2022. Une réflexion sera menée sur la façon d'informer au mieux les habitants sans gaspillage de papier (priorité à l'insertion dans une lettre existante, médias numériques, annonces lors des manifestations...).

Le PNC relayera les annonces sur son site et sur un **groupe Facebook « ABC-Cévennes »** créé pour faciliter la communication entre les communes mobilisées (parangonnage), les associations et les habitants les plus « connectés ».

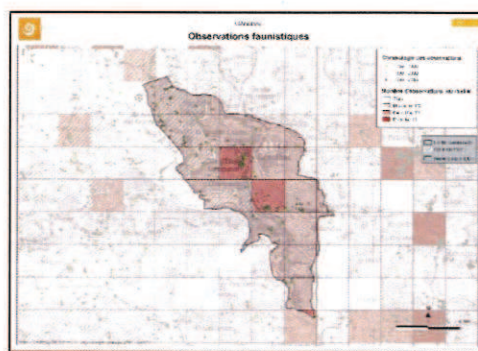
Le visuel commun à tous les ABC menés dans le territoire du Parc national sera repris et personnalisé (modèles d'affiches, de plaquettes, de rapport...) en intégrant bien le logo de l'OFB.



Réalisation du rapport final

Le rapport final commun sera élaboré durant l'année 2023. Comme indiqué dans le règlement de l'AMI, il comprendra une synthèse des connaissances relatives à la biodiversité des deux communes, une cartographie de l'occupation du sol (ou des végétations), une synthèse et une carte des enjeux ainsi qu'un plan d'actions dont les mesures seront déclinées territorialement (actions sur les deux communes, actions localisées sur un territoire...).

Le Parc national fournira les données collectées, un modèle de cahier des charges ainsi qu'une maquette graphique afin d'assurer une certaine homogénéité dans les rendus.



L'analyse des données collectées et produites durant l'ABC, la rédaction et la mise en page du rapport seront confiées, à un prestataire.

Les choix du prestataire (ou du groupement) sera fait conjointement par les communes et le Parc national des Cévennes. Durant la phase d'élaboration, une concertation sera organisée avec les habitants. Des temps de travail seront également programmés en comité de suivi pour la présentation des résultats des inventaires, la validation des enjeux puis pour travailler à l'élaboration du plan d'actions. L'ensemble sera **présenté aux deux conseils municipaux pour une validation finale.**

Les conseils municipaux de Saint-André-Capcèze et de Ponteils-et-Brésis seront amenés, à partir du plan d'actions global, à choisir celles qu'ils mettront en œuvre sur leur territoire respectif.

Résultats et livrables

Le **rapport de bilan** sera fourni en version papier à l'ensemble des élus des conseils municipaux et aux membres du comité de suivi. L'ensemble des documents produits ainsi qu'une cartographie seront également accessibles sur les **sites internet** des communes et du PNC.

Seront notamment disponibles :

- Le rapport bilan présentant la démarche, les animations, les résultats, les enjeux et les pistes d'actions proposées ;
- Les cartographies réalisées durant la démarche ;
- Les listes des espèces et des habitats connus (avec mentions des espèces découvertes et redécouvertes durant l'ABC, espèces protégées, rares ou menacées, invasives, ou faisant l'objet d'une responsabilité particulière du territoire) ;
- Les éventuelles galeries photos : animations, concours Facebook ...

Par ailleurs, le PNC mettra en ligne une **cartographie dynamique des observations** non sensibles de faune et de flore sur la commune. Cet outil nommé « **Biodiv-Cévennes** » (<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>) contribuera à la valorisation des résultats de l'ABC et permettra un suivi de la biodiversité au-delà de la durée du projet.

Enfin, la totalité des nouvelles données collectées dans le cadre de la démarche sera transmise au **SINP** par le Parc national des Cévennes (dans le cadre de sa contribution bis-annuelle).

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

N° Etapes/Résultats	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<u>Etape n°1</u> : Phase de préparation	- constitution du comité de suivi (première réunion en janvier 2021) - production d'une synthèse initiale (PNC) - définition des stratégies globales d'animation, d'inventaire, de communication	Décembre 2020	Mars 2021
<u>Etape n°2</u> : Lancement officiel et mise en œuvre des actions (année n°1)	- présentation publique de la démarche (réunion publique, communication), - mobilisation de partenaires locaux, d'habitants volontaires via un appel à contributions et recrutement de prestataires - publication d'une plaquette et mise en œuvre des programmes d'animation et d'inventaire	Mars 2021	Novembre 2021
<u>Etape n°3</u> : Bilan intermédiaire	- bilan d'étape en comité de suivi, ajustement des stratégies d'animation, d'inventaire, de communication - réunion publique de restitution et de concertation	Décembre 2021	
<u>Etape n°4</u> : Mise en œuvre des actions (année n°2)	- second appel à contributions à destination des acteurs, associations et particuliers, passation de prestations - publication d'une plaquette et mise en œuvre des programmes d'animation et d'inventaire	Janvier 2022	Novembre 2022
<u>Etape n°5</u> : Bilan final de l'ABC et de restitution	- recrutement de prestataires pour la rédaction et la mise en forme du rapport final	Novembre 2022	Décembre 2022
	- synthèse des données, élaboration de l'état des lieux de la biodiversité et de la cartographie des enjeux communaux, concertation et validation	Janvier 2023	Mai 2023
	- Elaboration du programme d'actions (comité de suivi, concertation, groupes techniques éventuels) - réunion publique de restitution de l'ABC - édition et diffusion du rapport final, publications internet...	Juin 2023	Octobre 2023

3. Perspectives de l'action

- *La démarche ABC par son apport de connaissances et par la révélation des enjeux de préservation de la biodiversité va permettre d'éclairer les choix des élus concernant le type d'exploitation agricole à installer mais aussi la localisation et la nature des travaux de reconquête des milieux à mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité.*
- *La démarche ABC permettra d'identifier et de partager les pratiques humaines, métiers, savoir faire qui participaient à la création de la mosaïque des milieux au 19^{ème} siècle et qui pourraient être à nouveau favorisés sur ce territoire.*
- *Les Cévennes sont connues comme terre d'accueil et de ressourcement, de nombreux acteurs touristiques de la commune ont développé leur activité autour de ces valeurs (hébergeurs, guides de montagnes, de pêche..). Certaines sont labellisées « Esprit Parc national des Cévennes ». Les éléments de connaissance et les différents supports de communication associés à la démarche ABC seront mis à dispositions de ces acteurs pour renforcer leur action de sensibilisation auprès de leurs clients.*
- *Identifier un réseau d'observateurs éclairés et d'animateurs dans le domaine de la biodiversité.*
- *Création de beaux supports de communication présentant la biodiversité de ce territoire qui seront affichés dans les salles municipales, les écoles, les salles d'animation de l'hôpital.*

Note : Une **présentation de la démarche « Territoires engagés pour la nature »** sera organisée en comité de suivi afin de bien intégrer cette possibilité durant la phase d'élaboration du plan d'actions (présentation par l'Agence régionale de la Biodiversité et/ou le PNC).

**TERRITOIRES
ENGAGÉS
POUR LA
NATURE**



Un engagement des communes leur permettrait de partager les ressources documentaires de nombreux partenaires, d'accéder plus facilement à certains financements, de bénéficier d'un accompagnement technique de l'ARB, de valoriser ses actions...

Au-delà des trois ans de l'ABC, l'établissement public du Parc national continuera à accompagner la commune dans la mise en œuvre de sa politique environnementale via la **convention d'application** qui lie déjà les deux partenaires.

4. Gouvernance

La démarche sera portée par un trinôme formé de **deux élus référents (1 par commune)** et d'un **agent administratif (secrétaire de mairie commune aux deux municipalités)**.

Le projet s'appuiera sur un **comité de suivi** qui se réunira environ 2 fois par an pour :

- suivre et adapter la démarche ;
- coordonner et susciter la mutualisation des moyens ;
- relayer l'information et participer aux animations et sorties ;
- construire le diagnostic et la hiérarchisation des enjeux ;
- établir les pistes de propositions d'actions.

Ce groupe sera composé d'élus, d'habitants volontaires, de représentants d'associations et d'institutions (professeurs des écoles, acteurs naturalistes ou du champ de l'EEDD, associations culturelles, ONF, acteurs de la pêche et de la chasse...), d'acteurs socio-économiques importants pour le territoire (agriculture, exploitation forestière, tourisme...). Il mobilisera les **personnes ressources du territoire** mais pourra aussi représenter les composantes géographiques de ce territoire.



Ces communes possèdent plusieurs acteurs qui œuvrent sur leur territoire : **guide de pêche, guides de moyenne montagne, association de randonneurs, artistes, association de chasse, Etablissement public de bassin AB Cèze, Syndicat d'aménagement des hautes vallées cévenoles (opérateur Natura 2000), Foyer rural, la grange aux livres (association culturelle), le groupe d'animation de Ponteils, apiculteurs...**

Pour appuyer les élus (Renée Heim et Claudy Michel) et l'agent référent de l'ABC, un **volontaire en service civique** sera recruté durant la seconde année (mars à septembre 2022). Cette personne participera à développer le lien avec les habitants (communication, présence lors de manifestations, réalisation de sondages,...) et à améliorer la coordination et la valorisation des actions d'inventaires et d'animations.

L'établissement public du Parc national des Cévennes apportera un appui technique, à chaque étape de la démarche, en mobilisant ses agents pour :

- le montage du dossier de candidature,
- l'organisation générale de l'ABC (préparation des comités de suivi, suivi technique et financier, conseil,...),
- la mise à disposition de modèles de documents (synthèse des connaissances sur la commune, fourniture de modèles de cahier des charges, de plaquettes et d'affiches...),
- la réalisation d'une partie des inventaires naturalistes et des animations scolaires / grand public,
- la collecte des données naturalistes et le dépôt au SINP,
- le relai de la communication via ses réseaux et outils,
- la mise en réseau avec les autres ABC du territoire.

5. Résumé publiable du projet

Pour les communes de Saint-André-Capcèze (48) et de Pontails-et-Brésis (30), l'Atlas de la Biodiversité Communale sera l'occasion de renforcer leurs liens, au-delà des frontières administratives, et de mettre la biodiversité à l'honneur !

Le territoire qui s'étale d'environ 374m, en bordure de Cèze, jusqu'à 1470m d'altitude dans le cœur du Parc National des Cévennes, présente un fort étagement de végétation et une diversité de milieux (sous influence méditerranéenne ou plus montagnarde, des plus humides le long de la Cèze aux plus secs sur des éboulis rocheux,...).

La Cèze et ses affluents irriguent le territoire et accueillent une biodiversité exceptionnelle reconnue par un classement au titre de Natura 2000 (Haute vallée de la Cèze et du Luech). Très forestières, les communes recèlent aussi de nombreux milieux ouverts ou semi-ouverts (prairies, landes à bruyères et callunes, châtaigneraies fruitières, rochers et falaises etc....) qui induisent une faune diversifiée.

Durant trois années, la démarche ABC permettra d'améliorer la connaissance de ce patrimoine naturel, de partager ses richesses avec les habitants, résidents secondaires et vacanciers, au travers de nombreuses animations. Le territoire dispose de nombreuses ressources humaines qui pourront être mobilisées : des associations culturelles, de artistes, des professionnels de la randonnée, de la pêche, de l'hébergement touristique, de la santé, des enseignants et des naturalistes amateurs, des élus communaux, ou de simples curieux avides de connaissance...

L'ABC servira également de matière première à un projet qui tient à cœur aux deux communes. Certains milieux ouverts sont liés à des activités humaines traditionnelles qui se sont raréfiées suite au délitement du tissu agricole. Les risques naturels induits (risque incendie), la fermeture des paysages et l'uniformisation de la biodiversité, la mise en péril du tissu socio-économique de ces communes, ont conduit les conseils municipaux à lancer une action en faveur de l'installation de nouveaux acteurs agricoles.

Chacun sera invité à contribuer à ce projet et, en particulier, aux inventaires semi-participatifs qui concerneront la faune et la flore, de l'espèce la plus commune à la plus rare, de son jardin au site naturel le plus remarquable. Inutile d'être un expert, c'est simple comme ABC ! Cette action est organisée par ces communes avec l'appui du Parc national des Cévennes et le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.